

ECONOMIE SOCIALE : ACTEURS DU MONDE ASSOCIATIF

Les buvettes associatives

Durée : 0,5 jour

Nombre de participants : Minimum 10 stagiaires – Maximum 15 stagiaires

Public et prérequis

Public : libre
Prérequis : aucun

Délais d'accès

Intra : 1 mois en moyenne de délai
Inter : nous contacter

Modalités d'accès

Pré-inscription par mail ou par téléphone

Tarif

Groupe : A partir de 750 € net de TVA
Individuel : A partir de 75 € net de TVA

Suite du parcours

Formations "acteurs du monde associatif"

Résultats de la précédente session

Nombre de stagiaires : Nouvelle formation
Taux de satisfaction : Nouvelle formation
Taux de retour enquête : Nouvelle formation
Taux de finalisation de la formation : Nouvelle formation
Taux d'insertion dans l'emploi : non concerné

Méthodes mobilisées et moyens pédagogiques

Alternance de supports théoriques et pratiques.
PRESENTIEL

Modalités d'évaluation

Evaluation pédagogique à chaud à l'issue de la formation
Remise d'une attestation de formation ou d'un certificat de réalisation à l'issue de la formation

Objectifs

Connaître les règles de débit de boissons
Connaître les règles de vente
Connaître les règles liées au public

Les plus de la formation

En principe, une association peut ouvrir une buvette. Mais uniquement de manière temporaire, sous réserve d'une autorisation, et pas avec n'importe quel type de boissons.
Alors, comment procéder à l'ouverture d'une buvette ? Quelles sont les règles à respecter selon les situations ? Quel impact fiscal pour mon association ? A quoi faut-il faire bien attention ?

Programme

Préalables

Bar ou buvette ?
Les différents groupes de boissons

Débit de boissons

Bar permanent
Buvettes temporaires : les règles

Vente

Règles fiscales
Autres règles
Risques encourus

Au public

Evènements sur voie publique

Nous contacter

Institut de Psychoéducation
174 quai de Jemmapes
75010 Paris

Tél. : 01.87.04.18.27

Email : institut.psychoeducation@unionpourlenfance.com
Site : www.institutdepsychoeducation.com

